



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 10585

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la question des transports à la Réunion. La hausse continue du prix du pétrole et les chocs récents ayant affecté son cours auront un effet très important sur le niveau du prix des carburants. À la Réunion, les politiques successives qui ont été menées ont conduit à faire en sorte que les déplacements se font essentiellement au moyen de véhicules particuliers. Considérant le contexte particulier des modes de transport allié à la situation socio-économique de la Réunion, les effets de cette évolution des prix risquent d'être dévastateurs pour le pouvoir d'achat et les conditions de vie des Réunionnais. Les projets actuels de développement de solutions alternatives - le projet de tram-train - sont partiels et semblent insuffisants pour répondre à ce problème. Aussi et parallèlement au développement de la recherche sur les sources d'énergie alternatives, il lui demande si l'État serait en mesure de piloter une réflexion, en concertation avec les collectivités territoriales, débouchant sur un plan cohérent de déplacement sur l'île.

Texte de la réponse

L'existence d'une offre pertinente de transports publics est essentielle pour maîtriser la circulation automobile dans une perspective de développement durable. Elle constitue un enjeu de première importance à la Réunion où la demande de mobilité est forte, alors que l'espace est contraint entre mer et montagne. Le projet de tram-train, au financement duquel l'État contribue de façon significative, constitue une véritable alternative à la saturation routière entre Saint-Denis et Saint-Paul. Il a vocation à constituer le futur axe majeur de transport en commun autour duquel s'articuleront les réseaux des différentes collectivités. La fréquentation attendue est de 52 000 voyageurs par jour sur 40 km de lignes desservis par 26 stations. La part des déplacements interurbains effectués en transports collectifs devrait passer de 5 % à 15 % à moyen terme. Pour répondre aux attentes des usagers, l'organisation des déplacements doit être coordonnée entre les différentes autorités responsables des transports. Cette coordination se développe d'ores et déjà dans différents cadres. Ainsi, en vue de la révision du schéma régional d'aménagement, qui fixe les grandes orientations en matière d'occupation, de développement et de mise en valeur du territoire, ainsi que de protection de l'environnement, la région a mis en place une commission à la laquelle participent des représentants du département, des communes, des intercommunalités et de l'État. L'élaboration d'autres documents d'orientation stratégiques, notamment celle du plan de déplacements urbains, permet également aux différentes collectivités associées de définir une politique cohérente pour améliorer les conditions de déplacement. Les autorités organisatrices de transport peuvent améliorer leur coopération en se regroupant dans un syndicat mixte ou en concluant entre elles des conventions en vue de coordonner les services qu'elles organisent, mettre en place des titres de transport uniques ou des systèmes multimodaux d'information des voyageurs. Les services déconcentrés de l'État peuvent assister les collectivités dans l'étude de définition des formes de coopération les mieux adaptées à la situation réunionnaise.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10585

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7225

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4528